



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----  
**SEANCE DU mercredi 8 avril 2015**  
**18 heures 30**

-----

CS/MG

N° 001835

Service Animation  
Jeunesse -  
convention «carte  
temps libre»

Affiché le :

Le mercredi 8 avril 2015 à 18 heures 30 le Conseil Municipal, convoqué le 01 avril 2015, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence d'**Olivier CUREL**, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Olivier CUREL (Maire d'Apt), M. Bruno BOUSCARLE (Maire Adjoint), Mme Isabelle PITON (2e Adjoint), M. Jean-François DORE (3e Adjoint), Mme Marie-Christine KADLER (4e Adjoint), M. Jean-Pierre COHEN-COUDAR (5e Adjoint), Mme Solange BECERRA (6e Adjoint), M. Christophe CARMINATI (7e Adjoint), Mme Nessrine DAHMOUL (8e Adjoint), M. Dominique MARIANI-VAUX (9e Adjoint), M. Pierre BOYER (Conseiller Municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale), M. Thierry CARRELET (Conseiller Municipal), M. Michel THERY (Conseiller Municipal), Mme Marie RAMBAUD (Conseillère Municipale), Mme Jacqueline BAROT (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Corinne LAVILLE (Conseillère Municipale), Mme Françoise PETOT (Conseillère Municipale), Mme Noële CASSAGNE (Conseillère Municipale), M. Christophe CASTANO (Conseiller Municipal), Mme Dominique SANTONI (Conseillère Municipale), Mme Isabelle VICO (Conseillère Municipale), Mme Emilie SIAS (Conseillère Municipale), M. Cédric MAROS (Conseiller Municipal), Mme Laurence BARBIER (Conseillère Municipale), Mme Marie-Madeleine POULET-ACIS (Conseillère Municipale)

**ONT DONNE PROCURATION** : Mme Agathe MUNOZ-ALVAREZ (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Christophe CASTANO, M. Stéphane ROBERT (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Marie RAMBAUD, M. Jean AILLAUD (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI, M. André LECOURT (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Isabelle VICO

**ABSENTS** : Mme Catherine DELAYE (Conseillère Municipale), M. Roger FERNANDEZ (Conseiller Municipal)

La séance est ouverte, Mme Nessrine DAHMOUL est nommée Secrétaire.

Par délibération n°1129 du 01 février 2011 le conseil municipal a approuvé la convention "chèques loisirs" entre la Caisse d'Allocations Familiales de Vaucluse, la Mutualité Sociale Agricole Alpes Vaucluse et la commune d'Apt.

Cette convention, qui avait pour objet de mettre en œuvre et de cofinancer le dispositif "chèques loisirs" pour une durée de quatre ans du 01/01/2011 au 31/12/2014, est arrivée à son terme.

La Caisse d'Allocations Familiales de Vaucluse propose une autre convention avec un nouveau dispositif "carte temps libre". Ce dispositif vise à proposer aux enfants et aux jeunes une offre de loisirs de proximité précédemment portée au travers des chèques loisirs. Il a également pour but de simplifier les circuits de traitement ainsi que les modalités de gestion et de remboursement appliqués auparavant.

La convention "carte temps libre" entre la Caisse d'Allocations Familiales de Vaucluse et la commune d'Apt a pour objet de mettre en œuvre et de cofinancer le dispositif pour un durée d'un an du 01/01/2015 jusqu'au 31/12/2015.

La carte temps libre a pour objet de permettre aux familles allocataires de conditions sociales modestes d'accéder à l'offre de loisirs, ces familles sont bénéficiaires d'une notification de droits en fonction de leur quotient familial (QF) :

- 136 euros pour un QF compris entre 0 et 230,
- 104 euros pour un QF compris entre 231 et 305,
- 72 pour un QF compris entre 306 et 400.

La valeur de la carte temps libre est financée à parts égales par la commune et la CAF dans le cadre de l'enveloppe budgétaire définie, soit :

	2015
Enveloppe CAF VILLE	12000 €
Engagement financier ville	6000 €
Engagement financier CAF	6000 €

Il est demandé au conseil de délibérer pour approuver cette nouvelle convention "carte temps libre".

## LE CONSEIL A L'UNANIMITE

**Approuve** la convention "carte temps libre" entre la commune et la Caisse d'Allocations Familiales de Vaucluse.

**Approuve** l'engagement financier ville d'un montant maximum de 6000 euros.

**Dit** que la dépense est inscrite au budget 2015.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention et toutes pièces se rapportant à ce dossier.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**  
**Olivier CUREL**